



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6902^e séance

Jeudi 17 janvier 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Masood Khan (Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine M ^{me} Perceval
	Australie M ^{me} King
	Azerbaïdjan M. Musayev
	Chine M. Tian Lin
	États-Unis d'Amérique M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie M. Iliichev
	France M. Araud
	Guatemala M. Rosenthal
	Luxembourg M ^{me} Lucas
	Maroc M. Loulichki
	République de Corée M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Parham
	Rwanda M. Nduhungirehe
	Togo M. Menan

Ordre du Jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/964)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-20872 (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/964)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/964, qui contient le trente et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

M. Koenders : C'est un honneur et un réel plaisir pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui. Le trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dont les membres du Conseil sont saisis, fait le point sur la situation sur le terrain depuis mon dernier exposé, le 18 juillet 2012 (voir S/PV.6808), et sur l'application de la résolution 2062 (2012).

Dix-huit mois après la crise postélectorale, et après des semaines difficiles cet été et au début de l'automne marquées par des incidents de sécurité inquiétants, la Côte d'Ivoire se trouve à un tournant important. Le pays, sous la direction résolue du Président Ouattara, fait des progrès encourageants vers la croissance économique, la paix et la stabilité. Une majorité des dirigeants et des habitants veut tourner la page et aller de l'avant. Dans le même temps, pour que les progrès soient consolidés et durables, dans un contexte politique et sécuritaire qui reste délicat tant au niveau national que régional, un certain nombre de

mesures structurelles et urgentes doivent être prises et mises en œuvre dans les mois à venir, notamment dans les domaines liés que sont la sécurité, le dialogue politique, la justice et la réconciliation.

L'année 2013 sera une année importante pour la Côte d'Ivoire, la situation est encourageante mais reste fragile : des progrès sont nécessaires simultanément dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du dialogue politique et de la réconciliation afin que le pays soit un facteur de stabilité dans une sous-région difficile.

J'aimerais commencer par les questions de dialogue politique et de réconciliation, et souligner un certain nombre d'initiatives positives du Gouvernement, qui ont contribué récemment à décriper l'atmosphère politique. Je pense notamment à la libération provisoire des détenus politiques fin décembre 2012; à plusieurs réunions du Cadre permanent de dialogue, la dernière en date ce matin; et à une rencontre prévue entre le Premier Ministre Kablan Duncan et le Front populaire ivoirien.

Ces efforts sont critiqués car il y a toujours des fractures politiques importantes et des tensions au sein de la société ivoirienne. En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, je fais usage de mes bons offices pour encourager des processus ouverts et faciliter la réconciliation. Je salue la décripation de ces dernières semaines qui, je pense, offre une réelle possibilité. Je me permets de rappeler ici les termes de la résolution 2062 (2012), adoptée par le Conseil en juillet dernier, et qui se félicite que le Gouvernement ait entrepris d'« intensifier le dialogue politique avec l'opposition, y compris avec les partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale » (*résolution 2062 (2012), par. II*) et demande au Gouvernement « de continuer de prendre rapidement des mesures concrètes à cette fin et de ménager un espace politique à l'opposition » (*ibid.*). Dans le même temps, la résolution demande très clairement aux partis d'opposition de jouer un rôle constructif à la réconciliation.

Par ailleurs, des élections ouvertes, transparentes, libres et régulières pourraient être l'occasion de renforcer le processus démocratique en Côte d'Ivoire, et contribuer à la réconciliation nationale. La résolution 2062 (2012) demande à ce que les élections qui viennent, les élections locales, et je cite de nouveau, « favorisent la représentativité politique et la réconciliation, en choisissant une date opportune, en assurant la sécurité

et en procédant aux réformes électorales utiles » (*ibid.*, par. 16). Ces élections étaient prévues pour fin février, mais le Président de la République a annoncé cette semaine un report de quelques semaines afin que, et je cite, « tous les partis politiques significatifs participent à ces élections ». Comme les membres du Conseil le savent, selon notre mandat et en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ONUCI fournira un soutien limité aux élections locales, la Division de l'assistance électorale de l'ONUCI ayant été fermée, même si un nombre limité d'experts a été retenu pour soutenir le processus.

Je voudrais maintenant aborder la question cruciale de la sécurité. Le Gouvernement a engagé des réformes importantes. Une stratégie pour la réforme globale du secteur de la sécurité (RSS), qui définit la priorité immédiate et à long terme pour la sécurité nationale, a été arrêtée, et un secrétariat a été créé pour piloter la mise en œuvre de la réforme. Il s'agit d'étapes clefs pour la mise en place d'une force armée disciplinée, républicaine et responsable, avec une efficacité accrue de la gendarmerie et de la police, et une protection renforcée des civils dans tout le pays.

Dans le même temps, le Gouvernement a adopté une politique nationale pour le désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et créé une autorité unique en la matière, l'Autorité pour la DDR (ADDR). Il est maintenant impératif, je crois, que la Côte d'Ivoire enclenche la mise en œuvre concrète de ces deux programmes. La RSS et le DDR sont des chantiers décisifs pour conforter la stabilité du pays; ils constituent également une des tâches les plus ardues.

L'ONUCI, en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, a mis à la disposition du Gouvernement son expertise dans ces deux domaines, mettant aussi l'accent sur la réinsertion et la réintégration, qui sont critiques pour tout processus de DDR. Nous apprécions l'impulsion du Gouvernement pour amorcer rapidement le processus de DDR, et l'encourageons à continuer dans cet élan, avec trois prépondérances : un processus politiquement équilibré, une base de données des ex-combattants avec des chiffres crédibles et des critères d'éligibilité clairs et à laquelle l'ONUCI a un accès intégral, comme demandé dans la résolution 2062 (2012), et des programmes de réinsertion et réintégration conséquents et innovateurs.

En matière de réforme de la sécurité, le rapport du Secrétaire général fournit des informations précises sur les priorités qui nécessitent un suivi soutenu. Je

note l'importance d'établir immédiatement, et je crois que c'est urgent, des initiatives visant à renforcer la confiance au sein et entre la police, la gendarmerie et les forces armées. Cette démarche est indispensable non seulement pour la sécurité, mais aussi pour les autres priorités nationales, notamment la réconciliation et le dialogue politique.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au cours des six derniers mois, la Côte d'Ivoire a continué d'enregistrer d'importants progrès en termes de développement économique. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'économie montre des signes de reprise rapide et le taux de croissance est impressionnant. À la suite de la dernière réunion du Groupe consultatif tenue à Paris les 4 et 5 décembre, lors de laquelle les donateurs ont promis de verser plus de 8 milliards de dollars pour combler le déficit en matière de financement du Plan national de développement pour 2013-2015, les investissements dans l'emploi et les services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation dans les zones vulnérables, sont maintenant particulièrement indispensables, tout comme il est nécessaire d'axer l'attention sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, ainsi que sur la poursuite de la coordination avec les donateurs pour assurer le suivi des engagements pris à Paris.

Il convient aussi de noter que l'État est en train de rétablir son autorité dans tout le pays et que l'Assemblée générale légifère. Avant de suspendre ses travaux en décembre 2012, l'Assemblée a passé plusieurs importantes lois, y compris celle relative à la ratification du Statut de Rome. Enfin, un nouveau Gouvernement réduit a été formé à la fin de novembre sous la direction du Premier Ministre Kablan Duncan.

Certes, la Côte d'Ivoire a enregistré de remarquables progrès sur plusieurs fronts, mais elle doit encore relever d'importants défis en 2013. Il faut encore s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et aux facteurs potentiels de déclenchement de la violence, notamment aux questions que j'ai déjà mentionnées et qui sont liées à la gouvernance, à la justice et aux droits de l'homme, ainsi qu'au régime foncier et à l'identité.

Comme les membres du Conseil le savent, entre le mois d'août et le mois d'octobre 2012, il y a eu une série d'attaques visant les Forces de sécurité nationale dans la capitale et aux alentours, ainsi que le long des frontières avec le Ghana et le Libéria, dans l'objectif de déstabiliser le Gouvernement du Président Ouattara.

Bien qu'elles aient diminué en intensité ces dernières semaines, ces attaques ont mis en lumière tant le haut niveau d'organisation paramilitaire des groupes d'opposition que la vulnérabilité des institutions nationales chargées de la sécurité et de l'application de la loi. Je pense qu'elles ont aussi souligné qu'il faut accorder la priorité aux programmes de réforme du secteur de la sécurité et de la DDR comme susmentionné, y compris en prêtant appui aux secteurs de la police et de la justice pour enquêter sur les attaques de ce type de façon plus professionnelle et plus rapide.

Pour relever ces défis et, de façon plus générale, combattre l'insécurité endémique dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment les activités criminelles, les vols à main armée, la circulation illégale des armes et les mouvements transfrontières, qui portent préjudice aux partenaires de développement internationaux et au secteur privé, le Gouvernement a réagi rapidement, notamment en lançant dernièrement une opération conjointe avec le Libéria.

Pour notre part, l'ONUCI a renforcé sa présence militaire le long des frontières avec le Libéria et le Ghana. Conformément au mandat confié par le Conseil à la mission, la protection des civils reste une priorité majeure, nécessitant des efforts concertés entre le Gouvernement et l'ONUCI, sans préjudice du fait que la protection des citoyens incombe principalement au Gouvernement. Pour maximiser les synergies et renforcer la mise en œuvre de son mandat au niveau local et dans tout le pays, nous avons, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, renforcé la présence du personnel civil dans un certain nombre de bureaux extérieurs assistant le processus de prévention et d'atténuation du conflit. Ce processus vise aussi à favoriser une approche plus intégrée entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, ce que le Conseil a demandé à notre dernière séance, et une communication plus dynamique avec les autres acteurs sur le terrain comme les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé.

Entre-temps, et en vue de renforcer l'important outil qu'est la coopération entre missions, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont aussi coordonné leurs interventions et l'utilisations de leurs actifs dans la région frontalière, en appui à la coopération accrue entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, notamment avec l'utilisation des trois hélicoptères de combat qui seront bientôt transférés de la MINUL à l'ONUCI pour des opérations transfrontières. Les deux

missions ont aussi renforcé le partage de l'information, tenu régulièrement des réunions et elles sont en train de mettre au point une stratégie de communication transfrontières dans le cadre de cette coopération entre missions.

L'ONUCI resserre aussi sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies au Ghana sur des questions de préoccupation commune, notamment celle des réfugiés ivoiriens résidant au Ghana. Je voudrais aussi appeler l'attention du Conseil sur le fait que, en réaction aux événements récents survenus au Mali et par souci de prudence, l'ONUCI a prévu d'accroître sa vigilance et ses mesures de sécurité le long de la frontière nord de la Côte d'Ivoire avec le Mali et d'appuyer les efforts ivoiriens visant à sécuriser la frontière. La communauté humanitaire des Nations Unies apporte, pendant ce temps, les dernières retouches aux activités de planification en cas d'imprévu.

Passant aux droits de l'homme, des actes de violence ont été signalés durant des attaques contre les civils et les forces de sécurité, ainsi qu'au cours d'opérations et arrestations effectuées par les forces de sécurité. Je condamne toute violence et violations des droits de l'homme. L'ONUCI mène des activités visant à prévenir ces attaques et à promouvoir le respect des droits de l'homme, particulièrement ceux des femmes et des enfants. La Mission a aussi renforcé la formation des forces de sécurité ivoiriennes aux droits de l'homme et fournit une assistance sur les questions liées à la réforme de la justice et aux enquêtes.

Je suis préoccupé par les informations qui continuent de faire état de violences sexuelles. Le sentiment d'impunité reste très inquiétant, et il faut enquêter de façon approfondie sur les dernières violations – notamment celles signalées à Bonon et Nahibly –, comme le Conseil de sécurité l'a demandé. Il importe au plus haut point que les responsables de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire répondent de leurs actes, sans tenir compte de leur affiliation politique et conformément aux obligations contractées par le pays au plan international. Des améliorations sont apportées aux systèmes judiciaire et pénitentiaire, qu'il faut encore renforcer pour lutter contre l'impunité d'une façon durable et améliorer l'accès à une justice équitable.

En conclusion, le Gouvernement ivoirien continuera d'avoir besoin de l'appui et de l'engagement de ses partenaires internationaux et régionaux, notamment de l'Organisation des Nations Unies, en

vue de consolider les importants acquis enregistrés, de relever les défis qui subsistent et de s'attaquer aux causes profondes – notamment les questions du régime foncier et de l'identité – des crises à répétition qu'a connues le pays à maintes reprises au cours des dernières décennies. L'année 2013 sera une année charnière pour la Côte d'Ivoire et pour l'ONUCI qui, je l'espère, continuera de jouir de l'appui fort et soutenu du Conseil de sécurité. Étant donné la volatilité de la situation sécuritaire dans la région, la stabilité et le succès économique de la Côte d'Ivoire importent plus que jamais pour la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

Comme le Conseil l'a demandé, une mission d'évaluation sera déployée du Siège dès le début du mois de février. La mission procédera à une évaluation approfondie de la situation sur le terrain, aidera la mission à définir des jalons de concert avec le Gouvernement, tel que demandé, aux fins de mesurer les progrès, et préparera un rapport spécial pour le Conseil, qui sera publié d'ici le 31 mars.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Koenders pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, je voudrais, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire et du peuple ivoirien, qui a été endeuillé la nuit du 31 décembre 2012 par une bousculade meurtrière ayant causé une soixantaine de décès, d'exprimer notre reconnaissance pour les nombreux témoignages de sympathie qui ont été manifestés en cette douloureuse circonstance.

Ma délégation prend note de l'excellent rapport du Secrétaire général figurant au document S/2012/964, et souscrit bien évidemment aux conclusions et recommandations qui y sont contenues.

Ma délégation remercie par ailleurs le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, S. E. M. Bert Koenders, pour sa brillante présentation de la situation en Côte d'Ivoire qui est conforme à la réalité sur le terrain, et lui adresse ses félicitations pour le travail remarquable accompli en étroite collaboration avec les autorités ivoiriennes.

Je voudrais pour ma part faire quelques brèves remarques sur certains points qui apparaissent cruciaux du point de vue de ma délégation.

Dix-huit mois après la fin de la crise postélectorale, ma délégation convient avec le Secrétaire général que la Côte d'Ivoire a fait de nombreux progrès sur plusieurs fronts. Elle convient également que la Côte d'Ivoire se trouve à une phase charnière de son histoire jalonnée de nombreux défis à relever en urgence, afin de capitaliser les dividendes positifs des énormes progrès réalisés en si peu de temps grâce au soutien inlassable des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier, de même que celui des pays amis et des partenaires de développement.

À la lumière des attentes fortes de tous en termes de progrès durables en Côte d'Ivoire, ma délégation voudrait réitérer l'engagement ferme et la détermination des autorités et du peuple ivoiriens, sous la direction du Président de la République, à continuer sans relâche à poser des actes concrets et forts en vue, premièrement, du renforcement de la sécurité et de la stabilité, y compris la dimension sous-régionale; deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR); troisièmement, de l'amplification du dialogue politique et des élections locales; quatrièmement, de la consolidation de la réconciliation nationale; cinquièmement, du respect des droits de l'homme; et sixièmement, de la relance économique et la planification du développement.

Concernant le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Côte d'Ivoire, y compris sa dimension sous-régionale, face aux attaques subies par les forces de l'ordre visant à déstabiliser le pays, le Gouvernement a pris des mesures énergiques par le biais du Conseil national de sécurité présidé par le Président de la République. Par ailleurs, une coopération plus accrue au plan politique et militaire avec le Libéria, et au plan judiciaire avec le Ghana voisin, a permis de réduire ces menaces. À cela, il convient d'ajouter la coopération intermissions exemplaire entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) qui a notablement contribué au renforcement de la sécurité, notamment dans la zone frontalière commune entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. À cet égard, ma délégation partage une parfaite convergence de vues avec la recommandation du Secrétaire général

« de ne pas réduire de 955 hommes l'effectif autorisé de la composante militaire, comme cela avait été décidé dans la résolution 2062 (2012), tant que l'évaluation qui doit être menée début

2013 n'aura pas été effectuée » (S/2012/964, par. 55).

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour réitérer à l'endroit du Parlement et du Gouvernement ukrainiens, l'expression des sentiments de gratitude de la Côte d'Ivoire pour leur décision de renouveler le déploiement en Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'ONUCI, des trois hélicoptères d'attaque, ainsi que de leurs équipages.

Toutes ces actions vont contribuer à réduire significativement et même à circonscrire les attaques planifiées contre les forces armées ivoiriennes. Le Gouvernement, de son côté, continuera de veiller au renforcement de la sécurité des personnes et des biens afin de maintenir un environnement propice aux investissements internationaux.

S'agissant de la dimension sous-régionale de la situation sécuritaire, l'actualité récente nous démontre que l'offensive menée la semaine dernière par des groupes terroristes vers le sud du Mali, constitue une menace directe, réelle et immédiate à la paix et à la sécurité tant régionale qu'internationale, et surtout pose un danger imminent pour tous les pays voisins du Mali, y compris la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire qui assure également la Présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), se félicite de la réaction rapide de la France, suite à la requête d'assistance des autorités légales du Mali en vue de stabiliser la situation militaire au Mali et de préserver l'intégrité du territoire de cet État Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est le lieu d'exprimer notre sincère gratitude à la France pour son leadership dans la gestion de la crise au Mali, ainsi qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, à l'Allemagne, à la Belgique, au Danemark et à l'Espagne pour les appuis multiformes qu'ils procurent dans le cadre des opérations en cours au Mali.

Le Président Alassane Ouattara, depuis Berlin, en Allemagne, où il effectue une visite officielle, a lancé hier en sa qualité de Président de la CEDEAO, un appel à la mobilisation de tous les États en vue de soutenir l'action menée par la France au Mali. D'ores et déjà, le comité des chefs d'état-major de la CEDEAO, qui s'est réuni les 15 et 16 janvier à Bamako, sont en train de finaliser l'évaluation de la situation et de planifier les opérations dans le cadre du déploiement effectif de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite

africaine (MISMA), conformément à la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité.

Le samedi 19 janvier 2013, un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO est prévu à Abidjan dans le contexte de ces événements. En tout état de cause, la CEDEAO s'active à effectuer de façon imminente le déploiement au Mali des contingents mis à sa dispositions par plusieurs États africains. Pour sa part, la Côte d'Ivoire a mis à disposition à Abidjan un bataillon de 500 éléments pour assurer les activités de logistique à l'aéroport international d'Abidjan dans le cadre des rotations et du dispatching liés aux opérations en cours au Mali.

Il importe de souligner que la Côte d'Ivoire, qui a une frontière physique avec le sud du Mali, est directement concernée par la menace terroriste dans le nord, d'autant plus qu'il est question de nombreuses infiltrations faites par les terroristes dans le sud du Mali, y compris le long des pays frontaliers du Mali. Les autorités ivoiriennes prennent très au sérieux la menace étant donné que la Côte d'Ivoire joue un rôle clé dans les dispositifs institutionnels et décisionnels concernant la crise au Mali en assumant la présidence en exercice de la CEDEAO.

Les discussions doivent être poursuivies afin de renforcer la sécurisation, en termes de lutte antiterroriste, des États impliqués dans la résolution de la crise au Mali, ainsi que ceux partageant une frontière physique avec ce pays frère.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité (et du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, le Groupe de travail interministériel sur la RSS, créé en avril 2012, a achevé ses travaux qui ont permis de mettre au point une stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, dont les objectifs visent à transformer profondément le secteur de la sécurité en tenant compte des besoins et réalités du pays. Les conclusions ont été validées par le Conseil national de la sécurité, et il reste à estimer le coût des activités prévues.

S'agissant du DDR, le Gouvernement a approuvé le 2 août 2012 la politique nationale du DDR qui établit un guichet unique en charge du DDR, dénommé « Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration » qui est dirigée par un national de Côte d'Ivoire, M. Fidèle Sarassoro, ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo dans le cadre de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} octobre. Il est important de noter M. Sarassoro rend directement compte au Président de la République, M. Alassane Ouattara, pour garantir justement l'efficacité de la mission à lui confiée.

Le programme de travail de l'Autorité du DDR porte sur quelque 100 000 ex-combattants qui doivent être désarmés, démobilisés et réintégrés. Le Gouvernement s'active à mettre à jour la base de données existante pour que la liste des personnes concernées soit exhaustive, crédible et transparente. Et, comme suggéré par le Secrétaire général au paragraphe 69 dans son rapport, cette base de données sera évidemment partagée avec l'ONUCI dès qu'elle sera disponible.

Dans le même registre, il convient de mentionner le travail remarquable de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, dont la tâche sur l'ensemble du territoire national est de promouvoir le désarmement volontaire. À cet égard, ma délégation tient à remercier les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, et du Japon qui assurent un appui constant à cette Commission.

S'agissant de l'amplification du dialogue politique et des élections locales, ma délégation note les progrès dans ce domaine tels que relevés dans le rapport du Secrétaire général.

Les élections locales prévues en février 2013 seront repoussées de quelques semaines afin de permettre une participation effective de tous les partis politiques, y compris le Front populaire ivoirien (FPI), qui est le parti politique de l'ancien Président Gbagbo, et ce, d'autant plus que le Président Alassane Ouattara est résolu à faire en sorte que ces élections soient ouvertes à tous, libres, justes et transparentes. En effet, à l'approche des élections locales qui constituent une plate-forme unique pour voir des actes concrets posés par toutes les parties prenantes de la vie politique ivoirienne, le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan a été instruit par le Chef de l'État d'amorcer le dialogue politique avec l'opposition, en s'appuyant sur le Cadre permanent de concertation.

Il importe de rappeler que la mise en liberté provisoire de certains ex-collaborateurs de l'ancien Président Gbagbo, en décembre 2012, a contribué à décrier l'atmosphère politique, de même que la

facilitation offerte par le Président du Sénégal en ce qui concerne la participation du FPI aux prochaines élections locales.

Fort de toutes ces avancées, le Premier Ministre ivoirien a rencontré une partie des formations politiques de l'opposition afin de discuter des conditions de participation de ces partis aux prochaines élections locales. La question du financement des partis politiques en vue de leur participation à ces élections a dominé cette rencontre. Une autre rencontre qualifiée de « cruciale » par le Président de la République pour la participation des partis politiques aux élections locales a eu lieu ce matin même à Abidjan. En outre, une rencontre est prévue demain entre le parti de M. Gbagbo, le FPI, et une délégation du Gouvernement conduite par le Premier Ministre. Les conclusions de toutes ces rencontres seront communiquées au Conseil dès que possible.

S'agissant de la réconciliation nationale, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a reçu des moyens d'action, non seulement du Gouvernement mais aussi de nos partenaires de développement. Ici, je voudrais souligner que la Commission veut ramifier ses structures au niveau local en faisant participer les communautés, les jeunes et les femmes. Il s'agit donc d'un processus participatif qui sera soutenu par des plates-formes d'organisations non gouvernementales déjà constituées et elles-mêmes formées à être au quotidien en contact avec les populations et à les aider à devenir les véritables vecteurs de la réconciliation. Un rapport de cette Commission est attendu à la fin de l'année.

S'agissant des droits de l'homme, au niveau national, le Gouvernement a opté pour l'éducation de toutes les couches socioprofessionnelles de la société ivoirienne, en commençant par les enfants et les plus jeunes. C'est ainsi que le Gouvernement a introduit dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire un cours destiné à former les enfants aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

Pour ce qui concerne les forces de l'ordre, des séminaires de renforcement des capacités sont constamment organisés par le Gouvernement en partenariat avec l'ONUCI. De la même manière, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a organisé des caravanes de sensibilisation à l'intérieur du pays à l'intention de la population.

S'agissant des procédures judiciaires en cours, il faut savoir qu'au terme de l'enquête diligentée par le Procureur de la République, celui-ci a estimé qu'il avait assez d'éléments pour inculper toutes les personnes qui sont actuellement détenues et celles qui bénéficient aujourd'hui d'une liberté provisoire. Cela a permis d'accorder la liberté provisoire à certains anciens collaborateurs du Président Gbagbo.

Pour ce qui est des enquêtes en cours concernant les personnes déplacés du camp de Nahibly, comme je l'ai dit dans mon déclaration à l'occasion de l'adoption de la résolution 2062 (2012) (voir S/PV.6817), le Président de la République, dans le souci de faire toute la vérité, a ordonné une enquête. C'est dans cette optique que le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Man a été saisi. Cependant, des problèmes liés à la sécurité des personnes en charge de l'enquête et des sachants constituent une entrave au bon déroulement de cette affaire. M. Koenders a été saisi et l'ONUCI a offert de nous aider à résoudre ces questions.

Pour ce qui est de l'évolution du processus de ratification du Statut de Rome, il faut savoir que le Parlement ivoirien a passé une loi pour modifier la Constitution afin de permettre au Président de la République de ratifier ce texte. Il reste donc au Parlement ivoirien à adopter le projet de loi qui autorise effectivement le Chef de l'État à ratifier le Statut de Rome.

J'en viens maintenant à la relance économique. Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la Côte d'Ivoire ne cesse de recevoir des appuis du Fonds mondial international (FMI) et de la Banque mondiale et leurs plus hauts responsables se sont succédé à Abidjan. Nous avons notamment eu la visite de M^{me} Lagarde, Directrice générale du FMI.

Les autorités ivoiriennes sont conscientes que le renouveau naît de la réconciliation et du rassemblement, après une période de divisions traumatisantes. C'est

pourquoi le Président de la République ne cesse d'offrir une main tendue à l'opposition afin de détendre l'atmosphère politique et d'inviter par la même occasion tous nos partenaires à accompagner la Côte d'Ivoire pour concrétiser la vision d'en faire un pays émergent à l'horizon 2020.

Il convient de savoir que des efforts ont été déployés par les autorités ivoiriennes pour faire baisser le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut, qui est passé de 80 % à 67 % puis à 18 %, alors que d'habitude la norme est de 40 %. De la même manière, l'économie ivoirienne a enregistré un taux de croissance de 8,6 % en 2012, et nous nous attendons à un taux de croissance de 9 % en 2013, puis à passer à un taux de croissance à deux chiffres à partir de 2014. Il convient de préciser à cet égard que le Président tient à ce que cette croissance économique soit une croissance pour tous, c'est-à-dire, centrée sur la lutte contre la pauvreté grâce à des investissements massifs au plan social.

Pour conclure, je voudrais dire que les fondamentaux de la Côte d'Ivoire demeurent solides et nous donnent de belles perspectives pour relever les multiples défis politiques, sociaux et économiques. Ainsi, avec le retour de la stabilité et l'amorce de la relance économique soutenue par l'ambitieux programme de reconstruction, la Côte d'Ivoire – comme l'a dit le Président Alassane Ouattara en Allemagne – redevient le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest et une vitrine sur les plans politique, économique, social et culturel. Avec l'appui précieux de nos partenaires bilatéraux et le concours et le soutien inestimables des institutions et organisations internationales, dont le Conseil de sécurité, nous sommes certains que nous relèverons ces défis avec succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.